

**Promesse Institutionnelle**  
**NE PAS UTILISER POUR LES ENTREPRISES**  
**A remettre à votre coordination Téléthon**

N° de l'animation : 020 B 001

Date, \_\_\_\_\_

- La Municipalité  
 Le Conseil Général  
 Le Conseil Régional  
 Autre institution
- } De \_\_\_\_\_

(Code Postal : \_\_\_\_\_) s'engage à verser la somme de \_\_\_\_\_ €  
à l'AFM dans le cadre de l'opération Téléthon 2023.

**IMPORTANT**

Pour être en mesure d'identifier votre virement, merci d'indiquer sur le mandat envoyé à votre trésorerie les renseignements suivants :

NOM DE VOTRE INSTITUTION			
CODE POSTAL DE VOTRE INSTITUTION			

**IMPERATIF : CES INFORMATIONS DOIVENT APPARAÎTRE DANS LE LIBELLE DU VIREMENT**

✂ \_\_\_\_\_  
**Document à conserver par l'institution**

**Votre institution souhaite effectuer un don à l'AFM dans le cadre du Téléthon 2023 et nous vous en remercions.**  
Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à l'émission de votre virement.

<b>LA BANQUE POSTALE</b>		<b>RIB. RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>	
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc...).</small> <small>This statement is intended to be delivered to those creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).</small>			
<b>RIB Identifiant national de compte</b>		<b>Domiciliation</b>	
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 00001	N° COMPTE 00036356020	CLÉ RIB 77
<b>IBAN Identifiant international de compte</b> International Bank Account Number		<b>BIC Identifiant international de l'établissement</b> Bank Identifier Code	
FR75	2004	1000	0100 0363 5602 077
Titulaire du compte - Account owner		PSSTRPPPAR Espace réservé au destinataire du relevé	
AFM TELETHON SERVICE COMPTABILITE 1 RUE DE L INTERNATIONALE 91000 EVRY			

**SIRET : 775 609 571 00739**

**CODE APE : 8899B**

**RNA : W751009193**

Par obligation de transparence et de justification de l'origine des fonds perçus, nous vous remercions d'indiquer en référence dans le **Libellé du virement : PI - NOM L'INSTITUTION - CODE POSTAL**

**Intégration de votre versement au résultat local du Téléthon** : Le versement doit être crédité sur le compte de l'AFM-TELETHON **entre le 01/09/2023 et le 28/02/2024.**

## **PROMESSE INSTITUTIONNELLE**

**NE PAS UTILISER POUR LES ENTREPRISES**

**Ce document est exclusivement destiné aux institutions (Municipalités, collectivités territoriales...) effectuant un versement uniquement par mandat administratif.**

Elle se présente en deux parties :

- la 1<sup>ère</sup> partie est la Promesse Institutionnelle. Elle doit être complétée par l'institution concernée et être retournée, à la coordination, lors de la RDF.
- La 2<sup>nd</sup>e partie doit être conservée par l'institution pour que celle-ci concrétise sa promesse par mandat administratif.

**La Promesse Institutionnelle est à joindre à la remontée des fonds du contrat auquel elle est rattachée. Un contrat peut intégrer plusieurs Promesses Institutionnelles.**

### **ATTENTION !**

Seuls les versements **identifiables** et effectivement sur le compte de l'AFM entre le **01/09/2023 et le 28/02/2024** seront pris en compte dans les résultats des coordinations. **Une promesse institutionnelle dont le versement n'est pas sur le compte de l'AFM au 28/02/2024 ne sera pas comptabilisée.**

Le document ci-après est un modèle papier que vous pouvez reproduire autant de fois que nécessaire.